

Tinchebray, le 3 avril 2019

Aux parents d'élèves de 3<sup>e</sup>

**Objet : Ouverture de la campagne de bourses nationales de lycée pour la rentrée 2019**

Madame, Monsieur,

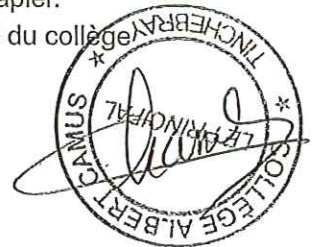
La campagne de recueil des demandes de bourses nationales de lycée est ouverte du 28 mars au 4 juillet 2019.

- Elle s'adresse à tous les élèves de 3<sup>ème</sup> qui poursuivent leur scolarité à la rentrée 2019 dans un **établissement public ou privé sous contrat** (2<sup>nde</sup> générale et technologique, 2<sup>nde</sup> professionnelle,);
- Les ressources prises en considération correspondent au revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2018 sur les revenus de 2017.

Les demandes sont à effectuer en ligne, vous trouverez ci-joint un courrier de la direction académique ainsi qu'un flyer indiquant les démarches à suivre. Néanmoins, il est toujours possible de faire une demande papier.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du collège.

Le Principal,  
F. CHAMBON





direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Manche



## MESSAGE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3<sup>ème</sup> ET DE LYCÉE

Madame, Monsieur,

A partir du 28 mars vous aurez la possibilité de déposer un dossier de demande de bourse par le biais du Téléservice bourse, et ce jusqu'au 4 juillet dernier délai.

Afin de vous authentifier sur ce service, l'établissement vous fournira des identifiants, si vous n'avez pas déjà un compte activé.

Une fois votre compte activé, vous accéderez au portail Scolarité-service qui donne déjà accès à d'autres services utiles aux parents comme la fiche de renseignement, l'inscription au lycée ou encore le livret scolaire unique.

Pour déposer votre dossier déjà pré-rempli, vous devrez vous munir de vos identifiants fiscaux indiqués sur votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017.

J'attire votre attention sur la nécessité de déposer un dossier même si :

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé dans l'établissement d'origine.
- il manque un justificatif à votre dossier, le service interdépartemental des bourses vous adressera alors une demande de pièce.

Si votre enfant est déjà boursier de lycée, aucun nouveau dossier ne doit être déposé.

Je vous invite à vous rapprocher des services de l'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant début avril et à déposer au plus tôt votre demande de bourse.

Vous pouvez contacter le service interdépartemental des bourses pour toute difficulté particulière.

Je vous rappelle que l'obtention d'une aide financière est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes. Je vous engage à faire valoir vos droits à cet égard.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
l'Education nationale de la Manche

Nathalie VILACÈQUE

Service Interdépartemental des  
bourses - SIB

Dossier suivi par  
Estelle LE GOFF

Téléphone  
02 33 06 92 48

Courriel  
dsden50-boursiers  
@ac-caen.fr

Marie BADIOU  
Isabelle MARTEL  
02 33 06 92 13

Nathalie PARENT  
Béatrice PAUL  
02 33 06 92 38

Emilie NEEL  
Nathalie GERARD  
02 33 06 92 15

Maurine LOQUET-GORAU  
Christelle MULAC  
02 33 06 92 07

Fax  
02 33 57 97 08

12 rue de la chancellerie  
BP 442  
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/la50/>

→ Du 28 mars au 4 juillet 2019

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



## Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Vous êtes  
+ de 180 000  
à avoir fait  
une demande  
en ligne  
en 2018

### Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'imposition 2018




L'identifiant  
et le mot de passe  
de mon compte  
Education nationale  
[ATEN] fournis  
par l'établissement,  
ou  
de mon compte  
FranceConnect.



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

### Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou  FranceConnect  
<https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>  
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une demande pour :
  - mon enfant scolarisé en 3<sup>e</sup> en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
  - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,  
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA HAUTE  
ÉDUCATION

Ce service en ligne a reçu l'approbation de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL)